

Produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine	RI.PFF.TR.09.01	Turquie
	Février 2017	

I. Champ d'application

Description du produit	GN-code	Pays
Laine de mouton traitée	51	Turquie

II. Certificat spécifique au pays

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.TR.09.01	Certificat vétérinaire pour l'expédition de laine de mouton traitée vers la République de Turquie	3 p.

III. Conditions de certification

Certificat vétérinaire pour l'expédition de laine de mouton traitée vers la République de Turquie

1. Au point 2.4. du certificat le(s) numéro(s) de scellés et le(s) numéro(s) du(des) conteneur(s) doivent être mentionnés.
2. Le nom et l'adresse de l'établissement belge qui a traité la laine de mouton et son numéro d'agrément, conformément au Règlement (CE) N° 1069/2009 ([Section IX: establishments or plants handling animal by-products or derived products for purposes outside the feed chain](#)), doivent être mentionnés au point 3.1. du certificat.
3. Les déclarations 5.1. et 5.3. peuvent être signées sur base de la législation européenne.

L'opérateur doit fournir à l'agent certificateur une copie du document commercial de la laine non traitée démontrant que la laine est un sous-produit animal de catégorie 3 ou, en cas d'importation depuis un pays tiers, une copie du DVCE (Document Vétérinaire Commun d'Entrée) démontrant que la laine a été importée légalement.

4. Au point 5.2., ce qui n'est pas d'application doit être barré et accompagné du paraphe et du cachet de l'agent certificateur.

Le certificat ne peut être délivré que pour de la laine qui a subi, en Belgique, l'un des traitements suivants :

- ✓ un lavage industriel par immersion dans une série de bains constitués d'eau, de savon et d'hydroxyde de sodium (soude) ou d'hydroxyde de potassium (potasse),
- ✓ une épilation chimique au moyen de lait de chaux ou de sulfure de sodium,
- ✓ une fumigation au formaldéhyde dans un local hermétiquement clos pendant au moins 24 heures,
- ✓ un lavage par immersion dans un détergent hydrosoluble maintenu à une température de 60-70°C,
- ✓ un stockage à 18°C pendant 4 semaines, ou à 4°C pendant 4 mois, ou à 37°C pendant 8 jours.

Produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine	RI.PFF.TR.09.01	Turquie
	Février 2017	

L'opérateur doit fournir à l'agent certificateur les preuves nécessaires permettant de prouver que la laine a subi l'un de ces traitements.

5. Le certificat doit être signé par un vétérinaire officiel.